

ment présent et il peut nous renseigner à cet égard. Quelle ressemblance y a-t-il aussi entre la Mandchourie et le Canada ? Où sont ici les montagnes où se sont livrés, là-bas, de si formidables duels d'artillerie ? Mon honorable ami de Toronto-nord ne parle de rien moins que de vouloir appliquer, en campagne, des tactiques entièrement différentes de celles qui paraissent être suivies par les plus hautes autorités militaires dans les guerres modernes. Eh bien, j'incline à croire qu'il ne réussirait pas mieux que tous ceux qui ont échoué dans leurs efforts pour défendre leur pays en différentes parties du monde. Quant à moi, je préférerais me confier à quelqu'un qui a déjà traversé une véritable guerre, plutôt qu'à un homme comme mon honorable ami de Toronto-nord qui, si versé qu'il puisse être dans l'histoire militaire des stations, et dans les grandes batailles et sièges qui ont eu lieu, si considérables que puissent être les connaissances qu'il a puisées dans les livres en matière de munitions, de transports ou de frais généraux de campagne, ne vaudra jamais un simple sergent d'un de nos régiments qui aurait déjà vu du service actif.

M. FOSTER : Si l'on veut bien me permettre, je dois dire que ce serait un malheur, au point de vue patriotique, que le discours que vient de prononcer mon honorable ami de Halifax pût finir par être connu dans la république voisine, car les Américains nommeraient certainement une commission qui serait chargée de venir supplier mon honorable ami d'aller là-bas prendre le commandement de leurs propres forces.

M. W. ROCHE : Je ne vois pas que mes paroles puissent nous causer plus de dommages que celles de mon honorable ami.

M. SAM. HUGHES : Je regrette de n'avoir pas été présent, hier, pour entendre le discours de l'honorable ministre de la Milice. Mais je suppose que nous en avons eu une répétition partielle, aujourd'hui, avec le discours de l'honorable député de Halifax. Il s'agit, dans ce bill, de proposer d'augmenter l'effectif de notre troupe permanente à 5,000 hommes. C'est bien là, n'est-ce pas, ce qu'on demande ?

Sir FREDERICK BORDEN : Il s'agit d'augmenter l'effectif de nos forces permanentes.

M. SAM. HUGHES : Si cette augmentation est rendue nécessaire par l'acquisition de Halifax et d'Esquimault, j'approuve ce projet de loi. J'ai déjà déclaré que je préférerais de beaucoup voir les Canadiens constituer des garnisons qui seraient envoyées à Gibraltar, Portsmouth ou quelque autre partie de l'empire, et laisser les troupes anglaises dans nos deux forteresses. Quoi qu'il en soit, il me sera bien inutile de revenir sur ce sujet. Je suis plus que jamais convaincu qu'il est nécessaire que l'union soit aussi intime que possible entre

la Grande-Bretagne et ses colonies, et tant que nous ne serons pas constitués en fédération complète, au sens politique, commercial et militaire, avec l'empire britannique, un arrangement quelconque, et probablement le même arrangement devra être maintenu, et la part que nous prendrons à l'œuvre de la défense impériale sera plus ou moins auxiliaire plutôt que coopérative.

J'ai toujours été opposé, comme chacun le sait, à ce que nous ayons des forces permanentes considérables en ce pays. Il y a, pour ces forces permanentes, trois objets en vue. Elles font d'abord œuvre d'enseignement, ce qui est sans doute le premier objet qu'on se propose d'atteindre. Eh bien, voyons les établissements d'éducatifs de la ville de Toronto. Il y a, en cette ville, des universités et des lycées fréquentés par 6,000 élèves. Le personnel enseignant, dans ces institutions, ainsi que les assistants de toutes catégories, sont loin d'égaliser le nombre des officiers, instructeurs et employés divers attachés aux institutions militaires permanentes de la ville de Toronto. Et les frais d'entretien des établissements d'éducation de Toronto, où les cours sont suivis par 6,000 élèves, sont de même loin d'égaliser ce qu'il nous en coûte pour donner à ces officiers l'instruction militaire nécessaire. En outre, il faut aussi tenir compte des forces permanentes utilisées comme effectif de police. Eh bien, Monsieur l'Orateur, voilà depuis plusieurs années que je m'élève en cette Chambre contre l'emploi de notre milice comme effectif de police.

Lorsqu'une municipalité a été organisée, le Gouvernement devrait tenir à ce qu'elle veille au respect de la loi et de l'ordre, chez elle, et jamais il ne faudrait faire appel à la milice, sauf lorsqu'il s'agit de guerre civile ou d'une situation confinante à la guerre civile, alors que la municipalité, devenue absolument impuissante, a perdu toute maîtrise : c'est alors seulement qu'il faut convoquer la milice. En outre, à titre de contribuable, dans ma propre localité, où les citoyens ont le culte de la loi, je m'oppose fortement à ce qu'on expédie les troupes permanentes ça et là en différents endroits du pays, pour faire l'office de gendarmes. Ce n'est pas dans ce but qu'on a créé cette milice et qu'on a enrôlé ces hommes. Éclate-t-il quelque émeute insignifiante dans une municipalité, on convoque les volontaires auxquels on paie une solde de 50 à 75 cents par jour, tandis que s'il fallait engager des constables, il faudrait leur donner \$2 et \$2.50 par jour. Voici, par exemple, un jeune commis employé dans un magasin de nouveautés. S'il est commandé pour le service militaire, on lui donne à peine 75 cents par jour ; tandis que si la municipalité l'engage à titre de constable surnuméraire, elle lui paye \$1.50 ou \$2 pour ce service. Je suis donc opposé à ce qu'on emploie les miliciens pour faire l'office de gendarmes.

Il est un autre aspect sous lequel il faut envisager la milice permanente pour les be-